



**Impératif français**

C.P. 449, succ. Aylmer  
Saint-Jean (Québec) J9H 5E7

# Ensemble



## DISCRIMINATION ET EXCLUSION

### *Exigence de l'anglais*

La politique officielle versus la réalité linguistique québécoise dans la perspective intégrationniste

Les professeurs en francisation du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) reçoivent en moyenne 8000 immigrés par année dans leurs classes, toutes formules confondues. Leur mission première est de veiller à ce que leur intégration se réalise le mieux possible et dans les meilleures conditions.

L'intégration dépend en grande partie de l'emploi. Environ 70 % de nos étudiants veulent d'abord et avant tout travailler. Les obstacles sont nombreux : non reconnaissance de diplômes, obligation d'avoir de l'expérience canadienne, protectionnisme des corporations, etc., sans oublier le plus grand problème : un jour, les immigrés réalisent que le français n'est pas une langue gagnante.

En effet, bien des professeurs du MICC vous le confirmeront. Au bout de 33 semaines d'enseignement du français, nous arrivons trop souvent au même constat : nos étudiants ne peuvent pas travailler, nous avons formé des citoyens de seconde zone, des francophones. Certains professeurs en éprouvent même un sentiment de culpabilité : ils savaient que la langue française ne donnait pas souvent d'emploi et ils n'ont rien dit.

Pourtant, les élans politiques disent ce qui suit : « En faisant du français la langue de l'État, la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires, la Charte de la langue française voulait étendre l'usage de la langue française à tous les domaines de la vie publique et augmenter ainsi son pouvoir d'attraction. » (COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC, *Le français, une langue pour tout le monde*, rapport de la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, Québec, Gouvernement du Québec, 2001, p. 10)

Or, si l'objectif de la Charte de la langue française est de donner une plus grande place au français dans une perspective intégrationniste, la réalité est tout autre. En effet, force est de constater que les allophones qui choisissent la langue française ou ceux qui ont été dirigés vers les cours de francisation sont discriminés en matière d'emploi par rapport à ceux qui choisissent l'anglais. La langue française demeure un avantage, bien sûr, mais trop souvent seule la langue anglaise est considérée comme essentielle dans l'obtention d'un emploi. Il s'agit selon nous de

discrimination fondée sur la langue. « La discrimination, c'est le fait de traiter des gens de manière à les priver d'un service ou d'une chance quelconque sans raison valable. » (Gouvernement du Canada, 1990) À moins de considérer la langue française comme un élément insignifiant de la vie publique au Québec, il s'agit bel et bien de discrimination.

Nos étudiants en prennent d'ailleurs toujours peu à peu conscience dans la vie de tous les jours et nous en font part en classe. Ils savent par exemple que commander des mets chinois ou de la pizza au téléphone va souvent exiger la connaissance de la langue anglaise. Ils se font souvent servir dans divers commerces en anglais seulement. Des chauffeurs de taxi qui se débrouillent en anglais uniquement, ils en connaissent. Bref, au Québec, à Montréal et en Outaouais particulièrement, la langue de l'emploi chez les immigrés, c'est l'anglais.

Une des graves conséquences de cette situation est la xénophobie. Nous savons en effet que la xénophobie est davantage l'expression d'une réaction défensive à une menace appréhendée. Or, quand un francophone, à plusieurs reprises, ne réussit pas à se faire servir dans sa langue dans des commerces tenus par des immigrants, il en ressort un sentiment d'insécurité : son patrimoine linguistique est mis en péril par la présence de ces étrangers.

Quant à la discrimination dont sont victimes les immigrés francisés qui ne parlent pas anglais, elle renforce ou crée des inégalités sociales et économiques qui, par un effet de cercle vicieux, renforcent à leur tour des préjugés : les immigrés viennent ici pour se faire vivre.

La politique linguistique québécoise n'a pas atteint tous les objectifs visés par le législateur, si bien que la question de la défense et de la promotion de la langue française au Québec se pose encore et plus que jamais. Le pouvoir d'attraction de la langue majoritaire est insuffisant alors qu'on assiste à un renforcement du pouvoir d'attraction de l'anglais même chez les plus francophiles de nos immigrés.

Pour aider l'intégration, il faut que les immigrés qui ne parlent pas anglais puissent se trouver du travail. L'apprentissage d'une langue seconde est déjà un travail colossal et nous ne devrions pas exiger d'eux l'apprentissage d'une troisième langue pour qu'ils puissent gagner leur vie.

Paul Morissette, secrétaire  
Syndicat des professeurs de l'État du Québec  
paul.morissette@videotron.ca

## Propagande canadienne auprès de nos enfants



La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a félicité la Commission scolaire de Montréal d'avoir banni de ses écoles l'agenda de propagande canadienne Historica.

« Le geste est courageux et il mérite l'appui de tous les démocrates », a affirmé le président général de la Société, Jean Dorion. Depuis des années et des années, les écoles du Québec sont inondées d'instruments de propagande bonne-ententiste déguisés en « matériel pédagogique ». Les organismes qui les diffusent sont habituellement financés par le gouvernement canadien, qui a trouvé là une excellente occasion de s'ingérer dans l'éducation, un domaine qui ne relève pas de sa juridiction (*sic*) ».

« Le cas de l'agenda *Historica* n'est donc pas unique. La Société entreprend à partir d'aujourd'hui d'accumuler un dossier sur ces instruments de propagande canadienne dans nos écoles. Parce qu'ils visent nos enfants, ils constituent un scandale pire que ceux des commandites ou des dépenses clandestines d'Option Canada, affirme Jean Dorion. La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal invite donc parents et enseignants à lui faire parvenir des exemplaires des instruments concernés et s'engage à faire en temps opportun les représentations nécessaires auprès des autorités scolaires concernées afin que plus personne au Québec ne se fasse complice de ce lavage des cerveaux de nos enfants ».

On peut adresser tout matériel de propagande au siège social de la Société, 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal ( Québec ) H2X 1X3, (tél. : 514 843-8851) en précisant le nom de l'école et de la commission scolaire où il est utilisé, de même que les coordonnées de l'expéditeur, qui ne seront jamais divulgués sans sa permission.

# WAL★MART<sup>®</sup> DE MONTRÉAL

## Francophones laissés pour compte!

Jeffrey George

Je suis allé au magasin WAL-MART de la rue Jean-Talon, en face de l'autoroute Décarie, le lundi 31 juillet 2006. J'étais à la recherche d'une veilleuse pour ma salle de bains. Quelle fut ma surprise de me faire accueillir par un commis par un gros « HELLO ». Lorsque je lui ai demandé où se trouvaient les veilleuses, le commis m'a répondu par : « Veilleuse? Glasses? » C'était clair qu'il ne parlait pas la langue française. Pourtant, Montréal est la deuxième ville francophone du monde! De plus, votre site Web indique que ce WAL-MART est celui desservant la ville de Montréal!

Je sais qu'il y a d'autres commis capables de s'exprimer en français dans ce magasin. Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi la politique d'embauche n'oblige pas tous les commis à parler couramment la langue officielle du Québec et une des deux du Canada.

L'affichage dans ce magasin est bilingue et le service en anglais y est impeccable. Donc, les anglophones sont traités aux petits oignons dans ce WAL-MART tandis que le consommateur francophone y est laissé pour compte!

Je trouve cette situation désolante et une menace pour la francisation des allophones qui fréquentent en grand nombre ce grand magasin.

# DÉLINQUANCE GOUVERNEMENTALE !

## Plusieurs ministères et organismes gouvernementaux en cause

L'Aide-mémoire publié dans le site Web de l'Office québécois de la langue française (OQLF) à [http://www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/admin\\_publ/aidememoire\\_adm\\_vfinale\\_20060509.pdf](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/admin_publ/aidememoire_adm_vfinale_20060509.pdf), lequel reprend l'essentiel de la Politique linguistique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, précise que le gouvernement, les ministères et les organismes doivent respecter l'obligation suivante : « Les messages enregistrés (sur boîtes vocales ou autres systèmes) doivent être en français. Après l'écoute de ces derniers, un message dans une autre langue peut être accessible de façon distincte et sur commande. »

Il est bien écrit concernant un message dans une autre langue que celui-ci doit être accessible « après l'écoute... » du message en français et non au début comme c'est trop souvent le cas! Il est de plus aussi très clair qu'il « peut être » (et non doit être)\* aussi dans une autre langue à la

condition qu'il le soit « après » « de façon distincte et sur commande ».

Impératif français tient à rappeler que cette directive de l'OQLF a pour but de « refléter le fait que le français est à la fois la langue officielle et la langue normale et habituelle de la vie publique » et que les ministères et organismes gouvernementaux ont « un rôle exemplaire et moteur » à jouer à cet égard comme le stipule la Politique linguistique gouvernementale\*.

Impératif français invite les nombreux organismes et ministères qui ne respectent pas la directive de l'OQLF, pourtant très claire, à le faire sans plus tarder.

\* L'Administration favorise l'unilinguisme français dans ses activités afin de refléter le fait que le français est à la fois la langue officielle et la langue normale et habituelle de la vie publique.



# EN OUTAOUAIS, LA MONTAGNE A BOUGÉ !

## La plus grande nouvelle en politique régionale

Maxime Pedneaud-Jobin

« La montagne a bougé! », c'est comme cela qu'à la suite des élections de 1989 l'opposition japonaise qualifiait la quasi-défaite de la droite, après 33 ans de pouvoir absolu. Depuis les dernières élections fédérales, le lundi 23 janvier 2006, en Outaouais aussi, la montagne bouge. Certains attribuent la victoire des conservateurs dans le Pontiac et celle du Bloc dans Gatineau à un contexte particulier, laissant entendre que la situation reviendra vite à la normale. Ils se trompent. L'Outaouais a changé, l'électorat ne peut plus être tenu pour acquis. C'est peut-être la plus grande nouvelle politique régionale depuis 30 ans. Laissez-moi vous parler de quelques événements qui annonçaient ce changement et de quelques statistiques fascinantes qui en prouvent toute la profondeur.

Tout d'abord, l'élection de Marc Bureau. Plus que la défaite d'un homme ou d'un style de gestion, cette élection représentait la première rupture radicale en vingt-cinq ans entre les électeurs de l'Outaouais et ses élites politiques et économiques. Mais il y a plus. En 2004, dans Hull-Aylmer, le NPD a eu la quatrième performance de son histoire au Québec : 12 %. La même année, pas encore prêts à voter pour un autre parti, les électeurs libéraux du comté de Gatineau sont restés chez eux et le Bloc Québécois a perdu par quelque 800 voix après avoir mordu la poussière, dix ans auparavant, par 13 000 voix. Plus étonnant encore, en octobre dernier, les chercheurs Gilles Gagné et Simon Langlois de l'Université Laval nous ont appris qu'entre 1995 et 2005, l'appui à la souveraineté en Outaouais avait fait un bond considérable passant de 27,5 % le jour du référendum à des intentions de vote qui s'élèveraient maintenant à 40,3 %. L'Outaouais change de camp? Il est trop tôt pour le dire. Mais l'Outaouais évolue. Voici une demi-douzaine de statistiques fascinantes qui le démontrent clairement.

En 1992, on évaluait que 30 % de la consommation de biens culturels par les citoyens de l'Outaouais se faisait à Ottawa. Pour les cinémas, la part d'Ottawa s'élevait à 37 %. Depuis cette époque, le changement est radical. En 1992, l'Odyssée de la Maison de la culture et le Théâtre du Casino n'existaient pas. À eux seuls, ils représentent maintenant 265 000 billets vendus par année. Le Cinéma 9 et le complexe Star Cité n'existaient pas non plus, le Musée des civilisations et le Parc Oméga venaient à peine de naître et le petit train de Wakefield reprenait du service en juin de cette année-là. Depuis la création du grand Gatineau, toutes les salles à vocation culturelle ont vu leur achalandage augmenter et depuis 10 ans, notre offre touristique a explosé.

On peut donc affirmer qu'avant 1992, la vie culturelle des gens de l'Outaouais se passait dans une large mesure à Ottawa et qu'aujourd'hui, elle se passe chez nous. Cela signifie plus qu'un changement des habitudes de consommation : c'est la fierté d'appartenir à une région créatrice, un sentiment d'appartenance qui se consolide, une culture québécoise qui s'affirme.

Le changement est tout aussi radical dans le commerce au détail. Grâce à l'arrivée de nombreuses grandes surfaces, de petits commerces, de restaurants, les fuites commerciales vers Ottawa sont passées de plus de 40 % au début des années 1990 à 5 ou 10 % aujourd'hui. Les experts affirment que nous sommes maintenant autonomes dans le domaine de la vente au détail. C'est donc tout le quotidien des gens d'ici qui est plus tourné vers l'Outaouais. Même phénomène en santé et en éducation. En 1982, l'Outaouais n'était autosuffisante en matière de soins de santé qu'à 60 %. Aujourd'hui, la région traite 86 % de ses patients. En éducation, entre 1992 et 2005, la population étudiante de l'UQO a doublé et le nombre de programmes offerts s'est multiplié d'autant.

Mais ce n'est pas terminé. Le changement le plus fondamental est peut-être en train d'avoir lieu sur le front de l'emploi. En 1992, 40 % des travailleurs de l'Outaouais travaillaient dans Ottawa-Carleton (secteurs privé et public confondus). Aujourd'hui, selon Emploi Québec, cette proportion est tombée à 33,4 %. C'est une baisse considérable, sur une période relativement courte, d'autant plus que pour y arriver nous avons dû compenser l'embauche massive par les entreprises d'Ottawa en haute technologie. Finalement, sur le front politique, la création, en 2001, de la nouvelle ville de Gatineau, a permis à la région de se donner une voix politique plus forte que jamais, une voix qui porte loin les aspirations de la région et qui renforce considérablement son sentiment d'appartenance.

L'Outaouais a donc changé radicalement depuis 15 ans. Ses habitants font aujourd'hui la grande majorité de leurs achats dans leur propre région, y vivent la plupart de leurs loisirs et y travaillent dans une plus grande proportion. Il est impossible que pareils changements à la vie collective culturelle, sociale et économique n'aient pas d'influence sur le comportement politique des citoyens. Après celle de Marc Bureau, l'élection fédérale du lundi 23 janvier 2006 démontre que la population est prête à entendre de nouveaux discours et à les endosser.

Oui, la montagne bouge. Notre vote n'est plus monolithique. Plus personne ne peut nous tenir pour acquis. Cela décuple notre force politique, c'est la plus grande nouvelle en politique régionale depuis 30 ans.



Le français,  
ça s'impose

# PROJET SCOLAIRE ALLEMAND SUR LE QUÉBEC

Impératif français est honoré que son site Web serve au rayonnement du Québec et de la Francophonie à l'étranger. Des spécialistes allemands en éducation développeront des modules multimédias qui permettront aux jeunes Allemands de découvrir le Québec, la Francophonie et la langue française à partir, entre autres, du site Web d'Impératif français.

Objet :

## Projet scolaire et universitaire allemand sur le Québec

Je m'appelle Birgit Tramnitz et j'enseigne le français langue étrangère au Lycée Konrad Adenauer, à Bonn, en Allemagne. Depuis des années, je m'intéresse à l'intégration des « nouvelles technologies » (Internet) dans l'enseignement des langues étrangères. J'ai élaboré plusieurs modules multimédias dans ce contexte et publié plusieurs articles à ce sujet.

En ce moment, je prépare un projet éducatif avec mes collègues Manfred Overmann et Jürgen Wagner, tous deux aussi spécialisés dans ce domaine. Ce projet sera consacré à l'étude du Québec sous tous les aspects.

Dans le cadre de notre projet, on aimerait faire travailler les élèves sur des textes, des photos et des matériaux audio pour la construction d'exercices interactifs et pour les exploiter à partir de fiches pédagogiques que nous sommes en train d'élaborer. Il faudrait alors que nous mettions des textes, des photos ou des fichiers audio sur le serveur de notre école afin de pouvoir garantir le bon fonctionnement de notre cours multimédia. Nous indiquerons chaque fois la référence pour renvoyer les élèves au site d'origine afin de respecter les droits d'auteur (copyright) :

Je souhaiterais utiliser votre site Web <http://www.imperatif-francais.org> pour le faire exploiter par les élèves..

Dès la rentrée scolaire, ce module sera intégré dans notre grand projet de FLE sur le Québec et la Francophonie : <http://www.ph-ludwigsburg.de/html/2b-frnz-s-01/overmann/baf4/quebec/index.html>.

Nous vous serions en effet très reconnaissants de faire connaître le projet auprès de médias canadiens; cela s



# L'Outaouais en fête

Arthur Silverstone, photographe



## ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS DÈS LA PREMIÈRE ANNÉE

À la lumière du recul que connaissent la francophonie et la langue française au Canada et en Amérique du Nord, la décision du gouvernement du Québec d'autoriser l'enseignement de l'anglais dès la première année du primaire constitue un geste impardonnable de valorisation de la culture d'expression anglaise et une incroyable irresponsabilité à l'endroit de la langue et de la culture d'expression française pourtant déjà suffisamment fragilisées dans le contexte nord-américain.

Par cette décision, le gouvernement du Québec vient de mettre la table pour une plus forte défrancisation de la société québécoise et une plus grande érosion culturelle en utilisant nos écoles pour angliciser hâtivement nos enfants avant qu'ils aient acquis une maîtrise de leur langue maternelle et développé un fort sentiment identitaire.

De plus, en ne négociant pas de réciprocité avec les provinces anglophones, le gouvernement du Québec nous a encore une fois collectivement écrasés devant le Canada anglais.

L'Histoire se souviendra de ce gouvernement.

## « MONTRÉAL EST UNE VILLE FRANÇAISE »

« Montréal est une ville de langue française », rappelle la SSJB-Montréal

Le président général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Jean Dorion, invite instamment la Ville de Montréal à rejeter carrément la demande des dirigeants de Hampstead et de Côte-Saint-Luc d'obtenir encore plus de services et d'affichage en anglais de la part du Conseil d'agglomération de Montréal.

Au contraire, Montréal devrait affirmer bien davantage qu'elle ne le fait maintenant le statut du français comme seule langue officielle et langue commune de l'agglomération, réclame le président général.

« Les personnes qui vivent au Québec devraient apprendre le français; c'est une question de savoir-vivre et de respect envers le peuple québécois, affirme Jean Dorion, mais ce n'est évidemment pas en leur dispensant les services publics en anglais que nous allons les encourager à le faire. »

« Par ailleurs, l'avenir linguistique de Montréal sera déterminé par le choix des immigrants; pourquoi choisiraient-ils le français s'ils constatent, en plus de tous les facteurs qui favorisent déjà l'anglais sur notre continent, que même les services publics montréalais sont parfaitement disponibles en anglais? L'article premier de la Charte de la Ville de Montréal déclare que Montréal est une ville de langue française, la demande arrogante des dirigeants de Hampstead et de Côte-Saint-Luc doit être rejetée sans compromis », a conclu Jean Dorion.

## Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination

### *Pour la pleine participation des Québécoises et des Québécois issus de l'immigration Discrimination fondée sur la langue*

Résumé du mémoire soumis par Impératif français à la Commission de la culture de l'Assemblée nationale dans le cadre de la consultation publique pour l'élaboration d'une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination :

Les personnes immigrantes et les membres des communautés culturelles, tout comme l'ensemble des travailleurs et travailleuses du Québec, sont victimes de discrimination, allant jusqu'à l'exclusion, lorsqu'ils veulent exercer leurs droits de travailler et de travailler en français.

En effet, en consultant maintes offres d'emploi dans les journaux, le guichet-emploi et autres sites Web d'offres d'emploi, il est aisé de constater que nombre d'employeurs exigent ou considèrent comme un atout majeur la connaissance de l'anglais de la part des candidats pour l'attribution d'un emploi.

S'appuyant sur l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies : « toute personne a droit au travail (...) », sur l'article 4 de la Charte de la langue française qui précise que : « les travailleurs ont le droit d'exercer leurs activités en français », et ainsi que sur l'article 26 de la Charte des droits et libertés du Québec : « nul ne peut exercer de discrimination dans l'embauche (...) », Impératif français constate que ces droits fondamentaux sont largement bafoués et non respectés par les employeurs de l'ensemble du Québec.

Cette pratique d'exclusion, c'est-à-dire l'exigence de la connaissance d'une autre langue que le français, « langue normale et habituelle du travail au Québec », pour obtenir un emploi contribue à retarder grandement l'intégration des nouveaux arrivants à la société québécoise et leur participation à son développement économique et culturel puisque le travail représente un facteur clé d'insertion.

*Impératif français recommande :*

- que le gouvernement prenne les moyens nécessaires pour que soit respecté le droit fondamental des Québécoises et des Québécois de travailler en français tel que le stipule l'article 4 de la Charte de la langue française : « Les travailleurs ont le droit d'exercer leurs activités en français »;
- que le gouvernement oblige les employeurs d'abandonner leurs exigences discriminatoires en matière d'embauche en adoptant les règlements nécessaires qui assureront le respect de l'article 46 de la Charte de la langue française : « Il est interdit à un employeur d'exiger pour l'accès à un emploi ou à un poste la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une langue autre que la langue officielle, à moins que l'accomplissement de la tâche ne nécessite une telle connaissance »;
- que le gouvernement balise la mention « à moins que l'accomplissement de la tâche ne nécessite une telle connaissance » pour éviter les nombreux abus discriminatoires;
- que la reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger se fasse plus rapidement, soit plus juste et se rapproche davantage de la réalité dans un contexte de mondialisation où la connaissance est de plus en plus accessible partout et, par conséquent, les diplômes peuvent trouver leur équivalence plus facilement d'une institution à l'autre, d'un pays à l'autre;
- que le gouvernement du Québec exige des ordres professionnels une plus grande ouverture pour permettre un plus grand accès aux immigrants;
- qu'un mécanisme formel de concertation constitué de représentants du monde des affaires, des syndicats et du gouvernement soit mis sur pied afin d'assurer le respect de la nouvelle « Politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination » et du droit des travailleurs québécois « d'exercer leurs activités en français »;
- que l'accès à la francisation pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées soit facilité par l'augmentation de programmes et d'institutions offrant ce service. Les municipalités et les intervenants culturels des principales régions d'accueil des immigrants pourraient jouer un rôle important à cet égard.

Tout le mémoire est accessible dans notre site Web

# « GREEN WASTE »

## Des dépliants en anglais pour tous !

La distribution du dépliant anglais « Green Waste » dans le secteur Aylmer n'est pas la faute de Postes Canada, mais celle de la Ville de Gatineau qui soumet les citoyens de ce secteur à une pratique anglicisante, différente de celle en vigueur dans les autres secteurs de la nouvelle ville.

C'est bien à cause de cette pratique différente de distribuer systématiquement « à tous » à Aylmer des dépliants en anglais que certains citoyens de ce secteur ont reçu la version anglaise plutôt que la version française, contrairement à ce que la Loi exige. Et ce n'est pas la première fois que la Ville est fautive à cet égard !

Il va sans dire que cette pratique différente pour le secteur Aylmer doit être remplacée par celle en vigueur dans les autres secteurs de la ville ou encore remplacée par une nouvelle qui limiterait la distribution de « certains » documents municipaux en anglais ou dans une autre langue uniquement aux personnes physiques qui en font la demande, comme prévu par la Loi.

Nous avons été estomaqués de lire que pour recevoir la version française, les citoyens québécois lésés de leurs droits auraient à en faire « la demande » ! Cette solution nous apparaît inacceptable et méprisante compte tenu des droits linguistiques fondamentaux garantis par la Charte de la langue française.

La Ville de Gatineau, institution publique québécoise à la frontière de l'Ontario, a un rôle important à jouer dans la défense et la promotion de la langue française afin d'en faire la langue commune de la diversité et la langue d'usage publique commune. En Outaouais, à Gatineau et encore plus dans le secteur Aylmer, les statistiques sur l'assimilation et l'anglicisation des francophones sont dramatiquement inquiétantes. Nous n'avons pas besoin de la nouvelle Ville de Gatineau pour y contribuer !



# LA LANGUE DE LA « BUSERIE »

## Non merci!

France - Au sujet du statut 39 de la future Confédération mondiale des syndicats

Je viens de recevoir le supplément n° 242 d'Échanges, bulletin d'informations CGT (Confédération générale du travail) pour le commerce.

On trouve dans ce numéro le projet de statuts d'une nouvelle confédération mondiale. On nous demande notre avis, nos réflexions et nos propositions. Eh bien, moi, je ne trouve pas normal qu'à l'Article XXXIX, intitulé « Texte faisant foi », ce soit la version anglaise des statuts qui fasse foi en cas de litiges sur la signification d'un terme dans les autres versions du texte des statuts.

Je ne vois pas pourquoi ce serait la langue des Américains qui ferait la loi. Pourquoi leur langue?

Pourquoi pas, après tout, la langue française, bien plus précise pour dire le droit?

Serait-ce pour faire comme nos patrons qui ont adopté l'anglais tel Carrefour avec ses produits aux couleurs de l'empire, des noms comme First Line, Blue Sky, Top Bike, Green Cut, Ink Jet, Number One, Flesh Powder, Boostore, etc.; tel Casino avec ses S'Miles; tel Seillière qui parle anglais à Bruxelles (ville francophone) devant Chirac; tel Trichet qui ne parle qu'anglais dans sa banque forteresse de Francfort en Allemagne? Serait-ce parce que les Américains veulent faire la loi partout dans le monde que leur langue doit faire la loi dans nos syndicats? Non! Ça suffit avec l'anglais!

S'il n'y a pas de RACES supérieures, il n'y a pas non plus de LANGUES supérieures! Alors, pour contrer l'anglais omniprésent et impérial, osons demander que ce soit le français, langue de la Francophonie qui plus est (plus de 60 pays y ont adhéré), qui soit pris pour être la langue faisant foi en lieu et place de l'anglais.

La langue de la « Buserie », non merci!

Goulane Samebocus

Syndicat CGT de Carrefour Nîmes-Sud; France

[cgt.carrefour@tiscali.fr](mailto:cgt.carrefour@tiscali.fr)

## BRAVO À KENT NAGANO, MAIS...!

Kent Nagano, qui a été choisi à l'unanimité par le comité de sélection de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) pour succéder à Charles Dutoit.

« La vitalité culturelle de Montréal est indéniable et je souhaite que l'OSM continue de contribuer à l'influence internationale dont jouissent Montréal, le Québec et le Canada. Ensemble, nous pouvons aider le monde extérieur à réaliser que Montréal est un trésor culturel qui n'a pas encore livré tous ses joyaux. » - Kent Nagano, extrait d'un discours prononcé devant la Chambre de commerce de Montréal, le 21 septembre 2004

Félicitations à Kent Nagano! Nous demeurons toujours dans l'attente d'une version française de son site Web officiel : <http://www.kentnagano.com/>.



# IMPÉRIALISME CANADIEN

## En territoire québécois

Nouvelle extraite du site de Radio-Canada : un budget augmenté!

Le gouvernement conservateur de Stephen Harper a versé, cette année, 500 000 \$ de plus au Québec pour les célébrations de la fête du Canada.

Déjà, le Québec recevait 3,7 millions de dollars d'Ottawa, soit la moitié du budget total destiné aux festivités du premier juillet.

L'an dernier, le gouvernement libéral de Paul Martin s'était vu obligé de réduire la part du Québec parce qu'on l'accusait de distribuer inéquitablement les fonds fédéraux entre les provinces. La nouvelle hausse survient au moment où Stephen Harper conduit une offensive de charme au Québec.

« Car votre appel est important pour nous! » Il aura fallu un peu plus de cinq heures d'attente téléphonique avant que je puisse parler à un préposé pour seulement convenir de la date d'installation de votre système de captation télévisuelle!

Je commence à me poser de sérieuses questions quant à mon choix de système....

Comme si ce n'était pas assez, le dimanche 10 septembre dernier, votre technicien venu installer chez moi, à Gatineau, la soucoupe et tous les branchements nécessaires était unilingue anglais. Heureusement que moi je suis bilingue!!!

Autre constatation aberrante, Bell Express Vu ne diffuse pas au Québec le signal de la station régionale de langue française de Radio-Canada, CBOFT, mais diffuse celui de la station régionale de langue anglaise CBOT.

Bell Express Vu, bien que votre personnel soit toujours courtois, vos politiques de relations avec la clientèle quant à elles ont un besoin urgent d'être revues et de beaucoup améliorées. Votre compagnie, à la fine pointe de la technologie, a de sérieuses ratées au niveau de la planification du personnel requis pour 'assurer un service adéquat, que ce soit en boutique ou bien en ligne.

Enfin, si le marché québécois a de l'importance pour vous alors votre attitude transpire la suffisance! Feriez-vous de l'anglicisation, de la défrancisation, je me pose la question?

Marjolaine Lafleur  
Gatineau



# DU FRANÇAIS, IL EN FAUT PLUS !

*La langue française et la francophonie ont besoin de vous.*

Des objectifs à la hauteur de nos moyens ! Afin de permettre à Impératif français d'atteindre ses objectifs, vous êtes invités à contribuer de diverses façons au financement de l'organisme.

Il est maintenant possible de devenir membre ou de faire un don en ligne à partir de notre site Web à l'adresse [www.imperatif-francais.org](http://www.imperatif-francais.org). Merci!

1. Adhésion à Impératif français : il suffit de remplir la fiche d'adhésion.
2. Don en argent : somme déterminée versée directement à l'organisme.
3. Don en nature : biens mobiliers ou immobiliers remis à l'organisme.
4. Assurance-vie : à votre décès, le capital assuré sera versé à Impératif français si vous nommez l'organisme comme bénéficiaire dans votre police d'assurance ou dans votre testament.  
Clause d'assurance au testament : « Je désigne l'organisme Impératif français bénéficiaire du produit de la police d'assurance que j'ai prise sur ma vie avec la compagnie..., et portant le numéro... »
5. Legs testamentaire : prévoir une clause à votre testament.

N'hésitez pas à communiquer avec nous au (819) 684-8460 ou par courrier électronique à [imperatif@imperatif-francais.org](mailto:imperatif@imperatif-francais.org) pour toutes questions relatives aux dons ou legs que vous désirez faire.



[www.imperatif-francais.org](http://www.imperatif-francais.org)

[Secretariat@imperatif-francais.org](mailto:Secretariat@imperatif-francais.org)

## Fiche d'adhésion (à découper et à retourner)

Fiche d'adhésion (à découper et à retourner)

**Nous acceptons des dons**



**Impératif français**

C. P. 449, succ. Aylmer, Gatineau (Québec) J9H 5E7

( 819 ) 684-8460

[www.imperatif-francais.org](http://www.imperatif-francais.org)

[Secretariat@imperatif-francais.org](mailto:Secretariat@imperatif-francais.org)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone au domicile \_\_\_\_\_ téléphone au travail \_\_\_\_\_ télécopieur \_\_\_\_\_

adhésion  particulier 12 \$  don (..... \$)

renouvellement  organisme 40 \$  total (..... \$)

signature \_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_